



PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019

1ère session extraordinaire de 2019

23 è 24 di maghju

23 et 24 mai

2019/E1/045

Question déposée par Stéphanie GRIMALDI au nom du groupe LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE

Objet : *Autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime*

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Vendredi dernier (17 mai), vous avez rencontré Madame la Préfète de Corse pour connaître sa position quant aux 70 AOT qui ont été refusées, pouvez-vous nous indiquer ce qu'il est ressorti de cette rencontre ?

Faisant suite à la mobilisation des professionnels du tourisme, la Collectivité de Corse ne peut-elle pas insister pour obtenir un sursis à statuer sur ces 70 refus, dans l'attente de la modification du PADDUC ?

Une charte de bonnes pratiques a été établie par les socio-professionnels du littoral : n'est-il pas possible de l'intégrer dans le PADDUC, quitte à en durcir les termes ?

Les socio-professionnels ne comprennent pas qu'à situation juridique et géographique égale, il y a eu des différences de traitement de la part de l'État.

À l'aube de la saison touristique, des pertes de clients ont déjà été enregistrées.

Je souhaiterais connaître votre position en sachant qu'aujourd'hui, on essaie d'opposer les Corses entre eux, en opposant les adversaires du tourisme à ceux qui en vivent.

Je vous remercie.